



Le Vendredi 16 Janvier 2026

Mesdames, Messieurs, Lectrices et Lecteurs de notre Newsletter Mensuelle,
Nous vous faisons parvenir "l'Echangeons depuis chez vous" de ce mois de Janvier 2026.
En cette nouvelle année, l'Office Municipal du Sport de Nantes vous présente ses meilleurs vœux. Que ces 365 nouveaux jours soient emplis de temps forts associatifs, de succès sportifs et de merveilleux instants solidaires et conviviaux.
Vous trouverez ci-dessous des informations relatives au fonctionnement de l'OMS et des associations sportives adhérentes.
Nous vous en souhaitons bonne lecture et à très bientôt.

L'information associative

Lancement de la campagne FDVA 2 - 2026

Le FDVA 2 (Fonds de Développement de la Vie Associative), ayant vocation à soutenir notamment les clubs sportifs, permet l'attribution d'une subvention pour le financement global de ses activités ou pour la mise en œuvre de nouveaux projets.

Campagne 2026 : l'appel à initiatives a été publié le vendredi 9 janvier 2026. Les associations auront jusqu'au lundi 9 mars pour déposer leur demande.

L'OMS vous accompagne également dans votre démarche de subvention. Prenez contact par mail : soutien.aux.associations@oms-nantes.fr

La campagne FDVA 2 - 2026

De plus, des réunions de présentation du FDVA, expliquant ses dispositifs de subventionnement, leurs critères, les modalités du dépôt de dossier et le calendrier, sont proposées et permettront de répondre aux questions des associations.

Pour vous inscrire, cliquez sur le bouton ci-dessous.

L'Académie des Bénévoles Nantais... Devenez EQUIPIÈRE / EQUIPIER !

Comme évoqué le mois dernier, l'OMS de Nantes lance "l'Académie des Bénévoles Nantais". Celle-ci se veut innovante et s'appuie sur deux notions essentielles : "Ressources" et "Synergies".

Le projet vise à soutenir toutes les initiatives des associations sportives locales par le conseil, la formation mais également l'accompagnement dans l'action en fournissant une logistique bénévole.

Soulager les dirigeants associatifs, instaurer un jeu collectif par la mutualisation de moyens humains et matériels, mener ensemble des concertations, des réflexions pour bâtir un avenir solide pour le sport social et solidaire.

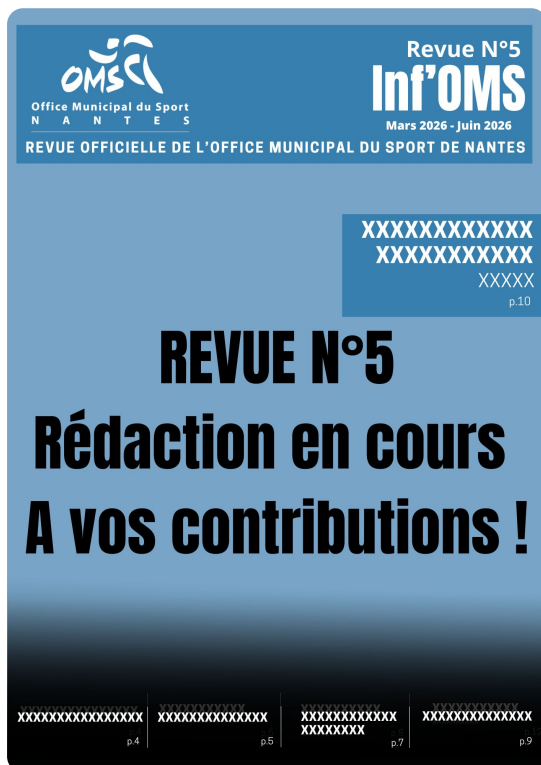
Rejoignez-nous en devenant EQUIPIÈRE / EQUIPIER de l'Académie des Bénévoles Nantais.



Equipière / Equipier - Je me porte volontaire en ligne

Equipière / Equipier - Je télécharge la fiche d'inscription

Je consulte le site internet (Page dédiée)



La prochaine revue *Inf'OMS* n°5 est en préparation !

La prochaine revue *Inf'OMS* n°5, à paraître officiellement en Mars 2026, est en cours de rédaction. Nous sollicitons les clubs sportifs nantais pour nous faire parvenir toutes informations qu'ils souhaitent mettre en lumière (compétition à venir, retour sur un évènement, mise en valeur d'une action ou d'un bénévole, voire d'un sportif, etc...). Merci de transmettre vos informations par mail à l'adresse suivante :

soutien.aux.associations@oms-nantes.fr

**Je consulte
les précédentes éditions**



Formations 2026

Les temps de formation reprendront en 2026, avec au programme :

- accompagnement sur la demande de subvention ANS,
- rencontre avec l'URSSAF : valorisation de l'engagement des bénévoles et des éducateurs sportifs : quelles sont les possibilités ?
- formation PSC1,
- recrutement en alternance des clubs,
- formation sur les normes légales liées aux associations : RGPD, attestation d'honorabilité, AG, etc...

Vous pouvez dès à présent vous inscrire via le catalogue des formation ci-dessous.

**Je parcours le
catalogue des formations**

L'information calendaire



Office Municipal du Sport
N A N T E S

22/01/2026

Éric Girardeau, Président
et les membres du Comité Directeur
vous convient à *“ la Galette de l'OMS ”*
le **Jeudi 22 Janvier à 19 heures,**

à la Salle de Convivialité du Palais des Sports de Beaulieu
[rue René Viviani - 44200 Nantes].

Je m'inscris à la
Galette de l'OMS

L'information bonus

Les chiffres clés de la période

SMIC horaire brut au 01.01.2026 : 12,02 €

SMIC horaire net au 01.01.2026 : 9,52 €

Convention collective Éclat (1518) :

- v1 : 7,23 € (au 01.01.2026)
- v2 : 6,81 € (au 01.01.2026)

Convention collective du Sport (3328) : les minimas mensuels* (au 01.01.2026)

Groupe 1 : 1 848,42 €

Groupe 4 : 2 099,37 €

Groupe 2 : 1 885,14 €

Groupe 5 : 2 333,99 €

Groupe 3 : 1 997,87 €

Groupe 6 : 2 865,97 €

*les Groupes 7 et 8 sont calculés en minimas annuels.

Plafond de sécurité sociale 2026 :

Annuel : 48 060 €

Hebdomadaire : 924 €

Trimestriel : 12 015 €

Journalière : 220 €

Mensuel : 4 005 €

Horaire : 30 €

Franchise Sportive URSSAF pour le sportif, entraîneur, personne qui assure des fonctions indispensables à la tenue des manifestations

Les sommes versées à l'occasion d'une manifestation sont exonérées de cotisations sociales URSSAF dans la limite de 70 % du plafond journalier de la Sécurité sociale, dans la limite de cinq manifestations par mois pour les mêmes sportifs ou personnes gravitant autour de l'activité sportive, et par organisateur.

Cette exonération ne s'applique pas aux personnels administratifs, dirigeants, administrateurs, personnel médical et paramédical, professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs; ainsi qu'aux activités exercées dans le cadre d'organismes à but lucratif et des comités d'entreprise.

Les cotisations dues au titre des sommes de toutes natures versées à des sportifs et personnes gravitant autour de l'activité sportive (billettiste, guichetier, collaborateur occasionnel, accompagnateur) et aux professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs peuvent en outre être calculées sur une assiette forfaitaire.

Lorsque la rémunération est égale ou supérieure à 1,5 plafond de la Sécurité sociale correspondant à la durée de travail, l'assiette forfaitaire retenue pour le calcul des cotisations ne peut pas être inférieure à 70 % de cette rémunération.



The footer banner features a dark blue background with a white and blue logo on the left. The logo consists of a stylized 'OMS' with a figure inside, and the text 'Office Municipal du Sport NANTES' below it. To the right of the logo are three circular icons: a red one with a white checkmark, a green one with a white checkmark, and a blue one with a white checkmark. Below these icons is the text 'Office Municipal du Sport de Nantes' followed by the address '25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes', the phone number '02 40 47 75 54 - contact@oms-nantes.fr', and the website 'www.oms-nantes.fr'. On the right side of the banner is a large, stylized graphic of a sunburst or starburst made of white dots, with the text 'LES OFFICES DU SPORT' and 'FEDERATION NATIONALE' integrated into it. At the bottom of the banner, the text 'Merci de diffuser ces informations au sein de votre club par transfert de mail' is written in white.

Office Municipal du Sport de Nantes
25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes
02 40 47 75 54 - contact@oms-nantes.fr
www.oms-nantes.fr

Merci de diffuser ces informations au sein de votre club par transfert de mail



Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)